



Intitulé de poste pas en rapport avec la fonction

Par **renaulpa**, le **17/06/2020 à 18:19**

Bonjour

Sur mon bulletin de salaire, l'intitulé du poste est "chargé d'affaires"? Or, depuis plusieurs années j'occupe le poste de "Gestionnaire Parc Auto" sans que l'intitulé n'ait été changé malgré mes demandes répétées sur plusieurs années. La réponse de mon RH est que l'intitulé "Gestionnaire Parc Auto" n'existe pas dans l'entreprise.

En 2020, il est créé dans l'entreprise une cellule Parc Auto, avec création de poste "Gestionnaire Parc Auto", mon employeur veut donc bien maintenant me passer "Gestionnaire Parc Auto" mais sans changement de salaire ni qualification.

Quel est mon recours ?

Merci de votre retour.

Par **P.M.**, le **17/06/2020 à 18:42**

Bonjour,

Je ne comprends pas comment l'employeur veut vous passer "Gestionnaire parc auto" puisque vous y êtes déjà sans changement de qualification...

Il faudrait savoir sous quelles formes vous avez formulé votre demande de changement de qualification sur vos feuilles de paie et ce que prévoit le contrat de travail...

D'autre part, éventuellement par référence à la Convention Collective applicable s'il y a une différence de salaire entre le chargé d'affaires et le gestionnaire parc auto...

Par **renaulpa**, le **21/06/2020 à 16:57**

De plus je dois changer de lieu de travail, ce qui fait 20 km au lieu de 10 par la route et 2 h 30

au lieu de 1 h 30 par les transports en commun.

Egalement, je n'ai été reçu que 5 mn sur un coin de bureau de la salle de réunion par le RH pour m'annoncer ce changement alors que j'ai été convoqué pour "échange sur situation professionnelle". Qu'en pensez vous ?

Par **P.M.**, le **21/06/2020 à 19:03**

Bonjour,

Si vous ne répondez pas aux interrogations, cela va être difficile d'en penser ce qu'il faudrait...

On ne sait pas non plus à quoi est dû le changement de lieu de travail si l'entreprise a déménagé ou autre...

Il semble quand même que ce soit dans le m[^]me secteur géographique mais cela devrait vous être notifié par écrit...

En principe, vous pourriez refuser un changement de lieu de travail sans que ce soit une faute grave mais il n'en reste pas moins que ça puisse être une cause réelle et sérieuse de licenciement...

Par **renaulpa**, le **22/06/2020 à 09:31**

Bonjour

Désolé

Je n'étais pas gestionnaire réellement, puisque le poste n'existait pas, j'occupais la fonction sans avoir le titre.

J'avais demandé à avoir le titre lors de mes entretiens annuels avec mon N+1

L'entreprise n'a pas déménagé, seulement création d'une cellule parc Auto au siège Social où je devrais aller pour faire le même travail, à ce que l'on m'a dit lors d'un entretien de 5mn avec le RH

Cordialement

Par **P.M.**, le **22/06/2020 à 10:21**

Bonjour,

Je présume donc que votre demande de changement de qualification a été consignée dans le

compte-rendu de l'entretien annuel, ce qui pourrait vous servir de preuve...

Il faudrait réitérer votre demande éventuellement par lettre recommandée avec AR et maintenant que le changement de lieu de travail vous soit notifiée par écrit et si vous n'avez pas de clause de mobilité au contrat de travail essayer de prétendre que cela ne se situe pas dans le même secteur géographique si vous vous rendez au travail par les moyens de transport en commun...